



La croissance du fret aérien nécessite un engagement renouvelé à l'égard de la Déclaration de Lomé, affirme le Président du Conseil de l'OACI

Publication immédiate

Montréal et Addis Abeba, le 27 juin 2017 – La mise en œuvre de la Déclaration de Lomé est un instrument décisif pour réaliser l'innovation technologique, la réforme réglementaire et les investissements en infrastructure qu'exige la croissance extraordinairement prometteuse du fret aérien en Afrique, a déclaré aujourd'hui le Président du Conseil de l'OACI, M. Olumuyiwa Benard Aliu, dans une allocution prononcée à la seconde Réunion sur le développement du fret aérien en Afrique.

L'objectif principal de la Déclaration de Lomé est d'assurer la libre circulation des marchandises et leur prompt dédouanement grâce à de solides cadres de facilitation du commerce et de congé douanier. Soulignant la pertinence d'assurer la mise en œuvre de la Déclaration, M. Aliu a insisté sur l'importante contribution actuelle et attendue du fret aérien à l'économie de l'Afrique.

« Aujourd'hui, en Afrique, l'aviation assure des millions d'emplois et apporte 72 milliards de dollars au produit intérieur brut. L'importance du fret aérien comme catalyseur est illustrée par le fait qu'environ 35 % du commerce mondial en valeur est transporté par voie aérienne, particulièrement des marchandises de grande valeur qui doivent être livrées à temps », a-t-il fait remarquer, avant d'ajouter que l'année dernière le trafic de fret aérien en Afrique a dépassé la moyenne mondiale et que la capacité de fret offerte par les transporteurs africains de la région a bondi de plus de 20 % en 2016.

M. Aliu a noté que la ratification de la *Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international* (1999), à laquelle seuls 56 % des États africains ont adhéré, serait de nature à appuyer l'application de la Déclaration, tout comme l'ambitieuse initiative « *E-Trade for All* », lancée par l'OACI de concert avec d'autres organismes des Nations Unies, et la mise en place de l'indice de la qualité des services de fret aérien destiné à mesurer la performance dans les aéroports, un projet élaboré par l'OACI et l'Association internationale du fret aérien.

L'innovation est un aspect particulièrement fondamental, car le commerce électronique et ses tendances continueront d'être un facteur significatif de cette croissance. « La part des articles achetés en ligne transportés par fret aérien est passée de 16 % en 2010 à 74 % en 2015 et devrait atteindre 91 % en 2025. Le nombre de colis transportés par voie aérienne a connu un taux de croissance annuel moyen stupéfiant de 30 %, de 130 millions de colis en 2011 à environ 400 millions en 2015 », a expliqué M. Aliu.

Pour avancer dans la mise en œuvre de la Déclaration de Lomé, il faut aussi d'importants investissements en infrastructures au sol, en aéronefs et en ressources humaines. « Le développement et la modernisation pour une infrastructure aéronautique fiable et de qualité sont une des grandes priorités du Plan d'action de Lomé », a indiqué M. Aliu. « La croissance rapide du trafic fret et passagers exerce aujourd'hui une pression accrue sur les aéroports et les services de navigation aérienne du continent. Selon les dernières estimations, au moins 24 aéroports d'Afrique auront atteint leur capacité maximale d'ici à peine 2020 », fait-il remarquer, avant d'ajouter que l'OACI facilite l'engagement des États dans ce domaine en organisant les Forums aéronautiques mondiaux et en soutenant l'initiative *MoveAfrica* de l'agence du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. M. Aliu a invité instamment les États et les institutions financières

à contribuer au Fonds volontaire de développement des ressources humaines de la CAFAC et de l'OACI, et a rappelé qu'il est avantageux d'adhérer à la *Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles* (2001) pour le financement des aéronefs.

Le Président du Conseil de l'OACI a également souligné qu'une croissance constante repose sur une approche équilibrée de la libéralisation des services.

M. Aliu a réitéré qu'avec le soutien de ses bureaux régionaux en Afrique, l'OACI continuera d'aider les États à progresser dans l'atteinte de leurs cibles régionales et nationales, en particulier grâce à l'initiative *Aucun pays laissé de côté*. « L'OACI va toujours assumer son rôle de chef de file et veiller à ce que la croissance du fret aérien bénéficie à l'ensemble du continent, à ses États, à ses citoyens, à ses industries, à son commerce et à ses économies. Nous allons aussi continuer de promouvoir le rôle plus grand que peut jouer l'aviation pour aider vos pays à atteindre bon nombre des objectifs du Programme de développement durable 2030 que s'est fixée l'UA », a-t-il déclaré.

Organisée par l'OACI en collaboration avec l'Autorité éthiopienne de l'aviation civile, Ethiopian Airlines et l'Association internationale du fret aérien, la seconde Réunion sur le développement du fret aérien en Afrique a été ouverte par Son Excellence Getachew Mengiste, Ministre d'État, Ministère des entreprises publiques de l'Éthiopie, devant 247 participants représentant 21 États, sept organisations internationales ainsi que des acteurs de l'industrie des régions Afrique, Asie-Pacifique, Caraïbes, Moyen-Orient, Europe et Amérique du Nord. L'un des principaux résultats de la réunion a été l'adoption d'une proclamation sur l'application de la Déclaration de Lomé, afin de réaffirmer l'engagement d'assurer le développement durable du fret aérien en Afrique.

« Nous avons tous un rôle à jouer pour que l'aviation participe au maximum à une prospérité soutenue en Afrique. Je compte sur votre engagement et votre soutien pour poursuivre nos efforts en ce sens », a conclu M. Aliu.



Dans de son allocution prononcée le 27 juin 2017 dans le cadre de la seconde Réunion sur le développement du fret aérien en Afrique, le Président du Conseil de l'OACI, M. Olumuyiwa Benard Aliu, a souligné la nécessité d'un engagement accru pour assurer la mise en œuvre de la Déclaration de Lomé.

Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 191 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[La seconde Réunion sur le développement du fret aérien en Afrique
Initiative Aucun pays laissé de côté de l'OACI](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

Anthony Philbin

Chef, Communications

aphilbin@icao.int

+1 514-954-8220

+1 438-402-8886 (mobile)

Twitter : [@ICAO](#)

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)